

**Fiche technique Tableau d'Avancement  
pour l'accès au grade d'Expert Technique Principal des Services Techniques (ETPST)  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

<b>Les conditions statutaires</b>	Peuvent être nommés au choix au grade d'ETPST par voie d'inscription sur tableau d'avancement les ETST ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4 <sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent.  <b>Les conditions statutaires ci-dessus doivent être remplies au plus tard au 31 décembre 2021, année au titre de laquelle la promotion interviendra.</b>
<b>Les textes de référence</b>	– Décret n° 2016-580 du 11/05/2016 – Décret n° 86-1046 du 15/09/1986 modifié notamment par le décret n° 2016-1084 du 03/08/2016
<b>Les points de références LDG</b>	Se reporter à la fiche annexée aux Lignes Directrices de Gestion : « Avancement au choix du 1 <sup>er</sup> au 2 <sup>o</sup> niveau de grade (C2 vers C3) » en catégorie C
<b>Calendrier</b>	Se reporter au document « Annexe – Calendrier de mise en œuvre » joint à la note technique de mise en œuvre de la campagne de promotion correspondante.
<b>Les points de vigilance</b>	– Les services effectués en position de détachement sortant dans un autre corps ou cadre d'emplois sont à prendre en compte dans les services effectifs dans le grade. De même, pour les agents accueillis par voie de détachement, les services effectués dans le grade d'origine doivent également être pris en considération.

**Informations et statistiques générales (campagne de promotion au titre de l'année 2020)**

<b>Nombre de promouvables</b>	70	14 % femmes	86 % hommes
<b>Nombre d'agents proposés</b>	14	7 % femmes	93 % hommes
<b>Nombre de postes offerts</b>	7		
<b>Nombre de promus</b>	7	14 % femmes	86 % hommes
<b>Âge moyen des promus</b>	44 ans		
<b>Âge minimum des promus</b>	39 ans		
<b>Âge maximum des promus</b>	56 ans		
<b>Ancienneté moyenne dans le grade</b>	17 ans 6 mois 26 jours		

**Informations générales au titre de la campagne 2021**

Le taux de promotion au grade d'Expert Technique Principal des Services Techniques (ETPST) pour la période 2021-2022 est en cours d'instruction par la DGAFP et la DB (à titre de rappel pour 2020 le taux de promotion était de 12 %).

Par ailleurs, les listes de promouvables sont en cours de constitution. Le tableau ci-dessous sera, par conséquent, complété ultérieurement.

		% femmes	% hommes
<b>Nombre de promouvables</b>	total		
<b>Nombre de postes offerts</b>	total		

\* dans le cadre des promotions de grade liées à l'application d'un taux « pro/pro », il importe de distinguer le nombre de promouvables indiqué ci-dessus de celui auquel est appliqué le taux de promotion (à titre d'illustration un agent du corps en position de détachement dans un autre corps est toujours promuable dans son corps d'origine mais ne peut pas être comptabilisé pour le dimensionnement du volume des postes offerts à la promotion, il convient aussi par exemple, selon les statuts, d'intégrer la répartition des postes de promotion entre avancement au choix et avancement par examen professionnel) ; il importe donc, lorsqu'elles sont disponibles, d'intégrer les données ci-dessus uniquement à titre d'éclairage, voire d'orientation.

## Processus de remontée des propositions

Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante en veillant à indiquer dans l'objet de votre courriel :  
« TA ETPST 2021 »

Adresse mail : [propositions-promotions-filiere-technique.terco2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:propositions-promotions-filiere-technique.terco2.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Les documents à fournir :

Pour l'exercice de promotion, les services devront adresser, exclusivement par courriel, selon les modèles joints en annexe et en veillant à renseigner toutes les colonnes :

- La liste de proposition (PM140) avec avis motivé
- l'état récapitulatif des agents proposés (PM130)

**Les services n'ayant aucune proposition à formuler devront obligatoirement faire parvenir un état néant.**

## Les contacts

Bureau	TERCO2	Cheffe du pôle des personnels techniques de catégorie C et des corps de l'environnement	Sarah HAHN	Téléphone	01 40 81 14 28
		Adjointe à la cheffe de pôle	Isabelle LOURENCO		01 40 81 61 68